

► Guidelines pour axes de travail

Quel programme pour Arcachon 2020 ?

fabien ► PCF – Section de Biganos ► 07/07/2018

La ville d'Arcachon accueille une population de 10500 habitants au 1^{er} Janvier 2018 (10370 en 2014). Sa démographie est caractérisée par une prédominance des retraités, des couples (mariés 46.8% ; non-mariés 53.2%) sans ou avec un enfant (respectivement 73% et 14%) et des ménages d'une personne (49.7% contre 48.3% pour les ménages formant une famille). A noter que 13% des couples ont 2 enfants ou plus. Trois autres aspects sont à prendre en compte : 63.2% des 17051 logements sont des résidences secondaires (chiffres de 2014), les secteurs d'activité majoritaire sont le commerce/transport de très petite taille (>75% des établissements actifs) et les APU (< 14%) . Enfin la commune a peu de foncier disponible,

Dans quelles mesures l'hypertrophie touristique d'Arcachon peut constituer un atout pour orienter l'action municipale et vers de meilleurs services publics de proximité et une « carte touristique et événementiel » répartie sur l'ensemble de l'année ?

Arcachon doit rattraper son retard dans le domaine de l'action sociale et demander à ce que cette dernière soit une compétence de la Communauté d'Agglomération (I). Il y a un triple intérêt (culturel ; économique ; médico-social) à spécialiser le « tout balnéaire » vers la clientèle concernée par la Dépendance (II). Arcachon doit également renouveler/rajeunir son image. Cela passe par une fiscalité locale stimulant le pouvoir d'achat et une offre culturelle « accessible » à la Jeunesse (III). Enfin, Arcachon doit se reconstituer une réserve foncière même par des acquisitions à l'extérieur du territoire communal (IV).

Guidelines pour axes de travail

Quel programme pour Arcachon 2020 ?

La commune d'Arcachon accueille 5907 ménages. 2936 sont composés d'une seule personne et 369 correspondent à des familles monoparentales. De plus, 11,7 % des 6797 foyers fiscaux de la commune sont en situation de pauvreté majoritairement concentrés entre les tranches d'âge de 40 à 75 ans. Les retraités représentent 3661 ménages sur les 5907 que comptait Arcachon en 2014 (chiffres de l'INSEE publié en 2016).

Proposition I : ouverture d'un service communal d'aide à la personne à domicile

Proposition II : ouverture d'un service d'accueil (3 à 12 ans) pour les enfants des habitants de la commune, des fonctionnaires territoriaux municipaux et tout personnel de santé et médico-social de la COBAS (7/7 de 7H30 à 20H30).

Proposition III : mettre en place une salle de repos pour les personnels de santé et médico-sociaux (7/7 Et 24/24)

Proposition IV : mettre en place une offre d'abonnement de stationnement prioritaire (avec macaron) pour les agences de services à la personne afin de réduire les coûts de mobilité du personnel.

DOMAINE D'ACTION N°1 : une commune soucieuse du bien-être de sa population et des conditions de travail des acteurs de santé

- Base juridique : art L112-2 (6°) ; art L113-1 à L113-1-3 ; L113-3 ; L114-1-1 ; L114-2 ; L114-4 ; L116-

I ; L116-2 ; L121-6 à L121-6-2 ; L123-4 à L123-9 ; L214-2 ; L231-3 à L231-6 ; L311-1 DU CASF

OBJECTIFS :

- Créations d'emplois publics & privés
- Alternative-complémentarité-coopération avec les agences/associations de services à la personne
- Augmenter la population active « transitant » sur Arcachon

En bref :

Rattraper le retard dans le domaine de la prise en charge de la Dépendance et en faire une compétence intercommunale.

Arcachon a planifié un plan de mise en accessibilité de la voirie. Toutefois, certaines réalisations occultent l'étroitesse des trottoirs, le rétrécissement de la chaussée dû aux places de stationnement. Il faut aller plus loin pour permettre aux seniors et aux personnes à mobilité réduite de circuler.

DOMAINE D'ACTION N°2 : Arcachon une commune accessible et praticable par tous.

Proposition V : Les cœurs de quartiers fermés aux automobiles saufs riverains, commerçants et transports en commun.

Propositions VI : service Baïa de porte à porte en usage illimité mais payant sur simple transmission de la carte invalidité avec de plus fortes amplitudes horaires (9H-MINUIT)

Proposition VII : 6% de place de parking PMR

Proposition VIII : élargissement de l'amplitude horaire de l'ascenseur du parc mauresque toute l'année.

Proposition IX : établir un partenariat avec l'APF pour tester l'accessibilité de la voirie et des commerces d'Arcachon.

Proposition X : réaliser les démarches administratives d'accessibilité des commerces pour le compte des commerçants d'Arcachon pour alléger la tâche et montrer qu'il y a un retour sur investissement.

Proposition XI : ouvrir un atelier des mobilités douces avec un stock de

véhicules propres, une borne électrique de rechargement avec une astreinte habilité à intervenir sur le territoire communal.

- Base juridique : art L241-3 ; L114-1-1 du CASF

Art L1411 (1à4) ; L1412 (1à3) ; 2213-1 & 2 ; L5111-1 du CGCT

OBJECTIFS :

- réaliser un centre-ville calme, sans pollution et sécurisé pour tous.
- mettre fin à l'exception arcachonnaise de participation minimale à la compétence transport de la COBAS sur baïa PMR.
- augmenter la fréquentation des passants à Arcachon

En bref :

Faire valider les aménagements réalisés par une association compétente dans le domaine du handicap et prévoir les travaux à venir en concordance avec le plan « fibre optique » de manière à synchroniser le gros œuvre s'il y avait besoin.

Le bassin d'Arcachon est la troisième destination qui fait rêver les Français et il fait parti du top 25 des destinations nationales des Français pour les vacances (données de 2013). En été ce sont majoritairement les familles qui prédominent par leur présence suivie des couples. En Automne, c'est l'inverse les couples sont plus nombreux que les familles. La localisation, le relief et le climat de rêve bassin d'Arcachon peut bénéficier un autre public : les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap (adolescent, adulte et personnes handicapées vieillissantes). Cela permettrait de développer un pôle de formation dans le domaine des métiers du sport et des services à la personne spécialisés les personnes fragiles en congés.

DOMAINE D'ACTION N°3 : expérimenter le tourisme médico-social sur un site aux infrastructures balnéaires développés.

Proposition XII : conclure un accord avec les associations sportives et de loisirs de la commune stipulant que le montant d'une subvention municipale (463 130 € en 2017) est conditionné à la capacité de l'association à prendre en charge des personnes en situation de handicap.

Proposition XIII : construire un logement vacances pour personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap.

Proposition XIV : former tous les personnels municipaux de loisirs et proposer une formation aux salariés du secteur privé pour pouvoir organiser des séances « d'entretien sportif » pour les populations dans les EPHAD et établissements pour personnes handicapées situées sur la commune.

OBJECTIFS :

- améliorer la formation des acteurs du tourisme dans le domaine de la prise en charge du handicap ou de la perte d'autonomie
- utilisation du foncier au service de l'intérêt général et de l'attractivité économique
- augmenter l'emploi saisonnier voir le pérenniser
- donner pleinement son sens au label « tourisme et handicap » et ouvrir le tourisme d'Arcachon vers un nouveau public

En bref : La station balnéaire d'Arcachon, ses équipements peuvent être améliorés, augmentés et spécialisés vers les personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap. En partenariat avec l'intercommunalité, le département et la région la ville peut trouver de nouvelles fréquentations sur la saison basse et la saison haute ainsi que créer un lieu de référence à faire connaître des centres de rééducation et de réadaptation fonctionnelle niveau nationale

La ville d'Arcachon dispose d'équipements culturels de qualité publiques et privées (l'Olympia, le « Zèbre », le Vélodrome, le tir au vol...). De plus, l'équipe culturelle en place a réussi à mettre sur pied deux événements de grande ampleur (festival cadences ; concert au vélodrome en été) ainsi qu'une visibilité et renommée de la scène conventionnée de l'Olympia qui assure à Arcachon une fréquentation culturelle de qualité. Cependant le prix des billets, la programmation, ainsi que la fréquentation exploite la rente des seniors et de la « up middle class »..

DOMAINE D'ACTION N°4 : faire aussi bien que Bernard Lummeaux, dans le domaine culturel.

Proposition XV : augmenter le personnel technique et si besoin administratif de l'Olympia pour augmenter l'usage de la salle.

Proposition XVI : mettre en place une proposition de parrainage des artistes locaux aux têtes d'affiches qui viennent en représentation à l'Olympia.

Proposition XVII : traiter à égalité les demandes d'utilisation de la salle par les associations locales ainsi que celle de la COBAS.

Proposition XVIII : garder de programmation culturelle éclectique mais en misant plus sur la scène culturelle régionale

Proposition XIX : mettre sur pied un festival de la chanson à texte/musique française/européenne durant la période où la fréquentation touristique est dominée par les célibataires ou les couples.

OBJECTIFS :

- maintenir – diversifier – amplifier la renommée culturelle.
- créer de l'emploi dans le domaine de la musique, des arts et du spectacle.
- promouvoir les artistes régionaux
- encourager la jeunesse à venir au spectacle
- mettre en place une concertation sur la programmation culturelle partagée en permettant aux artistes de tourner avec la COBAS/N

En bref : il faut maintenir, voir augmenter la part du budget municipal consacré à la renommée de l'Olympia. La programmation culturelle doit aller à la rencontre de la jeunesse que ce soit en termes d'artistes locaux ou nationaux mais qui reflète les sensibilités culturelles tout en maintenant la satisfaction d'un public de haute exigence culturelle. Enfin, il faut associer les lieux de détente en plein air ou en intérieur (bar, salons de thé, restaurant) pour multiplier les petits événements culturels et la rémunération des artistes. Ceci est un moyen d'attractivité permanente sur l'ensemble de l'année.

La question des finances locales sera un enjeu crucial des prochaines municipales. En effet : Arcachon sera-t-elle gagnante de la refonte de la fiscalité locale ?

En attendant plus de précisions, les propositions sur la fiscalité locale est conditionnée par deux points de vue différents :

- Faut-il baisser la fiscalité des particuliers et des entreprises en espérant en contrepartie une hausse de la consommation communale ?
- Faut-il augmenter la fiscalité en s'engageant en contrepartie à augmenter la gratuité des services publics de la commune et une participation accrue pour baisser le prix des billetteries, etc. places de stationnement, titres de transports...

Proposition XX : geler le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 9 millions d'euros (8868838€ en 2018)

Proposition XXI : majorer la taxe de séjour des hôteliers en cas de refus de baisser leurs prix/minorer la taxe de séjour si engagement à baisser le prix de la nuitée

Proposition XXII : baisser le prix du stationnement

- Base juridique : article 233I – I à 2337 – 3 du CGCT

OBJECTIFS :

- acquérir des terrains non bâtis ou bâtis à l'intérieur ou l'extérieur de la commune (particuliers, commerciaux, industriels...)
- trouver un accord avec les commerçants : baisse fiscalité = baisse des prix
- maximiser la contribution transport pour financer les infrastructures déficientes de la commune et de l'intercommunalité
- prévoir le ravalement des bâtiments de la police municipale
- réflexion sur la taxe de séjour

En bref :

Temps que des données supplémentaires ne seront pas connues sur le montant des recettes de la mairie d'Arcachon et sur les contours de fiscalité locale. Il est difficile d'élaborer une stratégie pertinente. Il faut avoir un rendez-vous avec un professionnel des finances locales.

Questions diverses

- Faut-il aller demander de copie des listes électorales ? Les adresses des électeurs y sont telles inscrites ?
- À quelle personne s'adresser pour avoir le détail de la fiscalité d'Arcachon ?
- Peut-on entrer en contact avec EELV, le parti de gauche et le parti socialiste, Générations, la LCR et le NPA ?
- Peut-on planifier l'ouverture d'un centre d'accueil pour migrants ?
- Peut-on construire un logement pour personnes sans abri ou mal logé ?
- Quelle collaboration possible avec le centre de la Croix-Rouge ?
- Peut-on prévoir une plate-forme de réservation des courses de taxi avec une application leur permettant de valider entre eux les courses qu'ils prennent ? (lutter contre UBER)